

DELIBERATION N°D2023_33 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 08 juin 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL et Fabrice COCATRIX.

Absents excusés : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Fabienne M'TANIOS. M. Benoît CURT (pouvoir donné à M. André VUACHET).

Date de convocation : 02 juin 2023
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16 + 2 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Modification de deux postes d'Atsem

Afin de se mettre en adéquation avec la nouvelle organisation du service scolaire et périscolaire prévue en septembre 2023, il est proposé de modifier les deux postes d'Atsem, tous deux actuellement à 27.50/35ème, à savoir :

- augmenter la quotité du poste d'Atsem (principal de 2^{ème} classe ou principal de 1^{ère} classe) affecté à la classe des PS/MS à hauteur de 31/35^{ème}, ce qui permettra d'assurer également le service du restaurant scolaire.
- augmenter la quotité du 2^{ème} poste d'Atsem (principal de 2^{ème} classe ou principal de 1^{ère} classe) affecté à la classe des MS/GS à hauteur de 28/35^{ème}, ce qui permettra également d'assurer l'accueil de loisirs de la garderie du soir jusqu'à 18 heures les soirs de la semaine scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

➤ **ACCEPTE**, à l'unanimité, à compter du 1^{er} septembre 2023, les modifications de postes d'Atsem proposées ci-dessus et de modifier dans ce sens le tableau des emplois.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le :

Mis en ligne le :

16 JUIN 2023



DELIBERATION N°D2023_34 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 08 juin 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL et Fabrice COCATRIX.

Absents excusés : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Fabienne M'TANIOS. M. Benoît CURT (pouvoir donné à M. André VUACHET).

Date de convocation : 02 juin 2023
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16 + 2 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Modification d'un poste d'agent d'animation

Afin de se mettre en adéquation avec la nouvelle organisation du service scolaire et périscolaire prévue en septembre 2023, il est proposé d'augmenter légèrement le temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation et de le passer de 6.90/35^{ème} à 7.50/35^{ème}.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

➤ **ACCEPTE**, à l'unanimité, à compter du 1^{er} septembre 2023, d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint d'animation comme indiqué ci-dessus et de modifier dans ce sens le tableau des emplois.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS



Acte certifié exécutoire le : 16 JUIN 2023
Télétransmis en préfecture le : 16 JUIN 2023
Mis en ligne le : 16 JUIN 2023

DELIBERATION N°D2023_35 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 08 juin 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL et Fabrice COCATRIX.

Absents excusés : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Fabienne M'TANIOS. M. Benoît CURT (pouvoir donné à M. André VUACHET).

Date de convocation : 02 juin 2023
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16 + 2 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Délégation de compétence du Conseil Municipal au Maire – marché de restructuration et extension du groupe scolaire

En date du 11 juin 2020, le conseil municipal a pris la délibération de délégation du conseil municipal au Maire qui prévoit une délégation pour les marchés dont le montant est inférieur à 90 000.00€ HT.

Le marché de travaux en cours « restructuration et extension du groupe scolaire » est estimé à la phase APD au montant de 1 879 000.00€ HT. Pour faciliter la mise en œuvre du marché, il est proposé de donner une délégation de compétences au Maire pour ce marché et de l'autoriser à signer toutes les pièces s'y afférant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, de confier à Monsieur le Maire la délégation de compétences pour le marché « restructuration et extension du groupe scolaire »;
- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces relatives au marché décrit ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS



Acte certifié exécutoire le : 16 JUIN 2023
Télétransmis en préfecture le : ... 16 JUIN 2023
Mis en ligne le : 16 JUIN 2023

DELIBERATION N°D2023_36 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 08 juin 2023, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Volcy LEROUGE, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL et Fabrice COCATRIX.

Absents excusés : Mmes Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Fabienne M'TANIOS. M. Benoît CURT (pouvoir donné à M. André VUACHET).

Date de convocation : 02 juin 2023
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16 + 2 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Mode de gestion de compostage dans le cadre des bio déchets

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 prévoit qu'au plus tard le 31 décembre 2023, l'obligation de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique des biodéchets s'applique à tous, y compris aux collectivités territoriales.

La commune est donc dans l'obligation de prévoir un site de compostage pour son restaurant scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **S'ENGAGE**, à l'unanimité, à réaliser le compostage du restaurant scolaire et périscolaire, sur site et de façon autonome.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS



Acte certifié exécutoire le : **16 JUIN 2023**
Télétransmis en préfecture le : **16 JUIN 2023**
Mis en ligne le : **16 JUIN 2023**